

Distr. générale 29 décembre 2011 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

156^e session

Genève, 13-16 mars 2012

Point 4.13.2 de l'ordre du jour provisoire

Accord de 1958 – Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le secrétariat

Proposition de rectificatif 1 à la révision 2 du Règlement n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

Note du secrétariat*

Le texte reproduit ci-après a été élaboré afin de corriger la Révision 2 du Règlement, dans laquelle les renvois à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules étaient erronés. Il est transmis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité administratif (AC.1) aux fins d'examen.

^{*} Conformément au programme de travail pour 2010-2014 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements, en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.



Modifier comme suit la note de bas de page 4 du paragraphe 6.2.2.2.2 et la note de bas de page 1 de l'annexe 4:

«Conformément aux définitions données dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), document ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.2, sect. 2».

2 GE.11-26559